

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 JUIN 2011 Première partie

DIRECTION DES FINANCES

2011.06.169 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB SPORTIF SEDAN ARDENNES ET LE CLUB ROLLER HOCKEY RETHEL ARDENNES

La Commission Permanente, au titre de l'accompagnement du Conseil Général aux clubs de renom national et aux athlètes de haut niveau qui valorisent l'image du département au niveau national et international par la diffusion d'images et de leurs résultats dans les médias nationaux et internationaux :

- DECIDE d'accorder une subvention au Roller Hockey Rethel Ardennes, sachant qu'un acompte sur cette subvention a déjà été accordé, le 11 février 2011, conformément à l'avenant figurant en annexe à la délibération, le solde de la subvention étant versé à la signature dudit avenant ;
- DECIDE d'accorder des subventions à la SASP Sedan Ardennes, selon la répartition suivante :
 - pour le fonctionnement du centre de formation pour la saison 2011-2012, versée dès la signature de la convention
 - pour la mise en place des missions d'intérêt général pour le début de la saison 2011-2012.

Le solde du crédit voté au Budget Primitif 2011 sera consacré d'une part, à l'achat d'un espace publicitaire sur les maillots des joueurs et d'autre part, à l'achat de places et d'abonnements au titre de la saison 2011-2012 ;

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat, à intervenir avec le Roller Hockey Rethel Ardennes, et de la convention de partenariat pour des missions d'intérêt général, à intervenir avec la SASP Sedan Ardennes, joints en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents.